



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180410-CM2018_025-DE

Délibération N°2018-025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.

Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN

Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

REHABILITATION DU BATIMENT SCOLAIRE ET CREATION D'UN NOUVEAU REfectoire : PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire rappelle que par délibération n°2016-043 du 24 Mai 2016, le Conseil Municipal a décidé de créer un nouveau réfectoire scolaire pour un montant estimatif de 334 000,00€ HT, de restructurer les locaux de l'enseignement pour un montant estimatif de 374 000,00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour les années 2016 et 2017.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-006 du 24 Janvier 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-014 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) 2017.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-015 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-016 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au Conseil Départemental du Var pour la création du nouveau réfectoire et pour la restructuration des locaux de l'enseignement.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-046 du 25 Juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé de confier la maîtrise d'œuvre au groupement DEVULDER (Architecte mandataire), INGENIERIE 84 (Structure), C. PISANO (Economiste), BET DEMEURE (Fluides) et INFRACONSULT (VRD) pour un montant de 29 440,00€ HT soit 35 328,00 € TTC.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-047 du 25 Juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé de confier la mission de Contrôle Technique à l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 3 426.50€ HT soit 4 111.80€ TTC et la mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé à l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 3 060.00€ HT soit 3 672€ TTC.

Le Maire précise que la Société Publique Locale "Ingénierie départementale 83" a réalisé l'étude de faisabilité pour la création du nouveau réfectoire scolaire pour un montant de 5 500,00€ HT soit 6 600,00€ TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société BRED AMO assure la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un nouveau réfectoire scolaire pour un montant de 9 400,00€ HT soit 11 280,00€ TTC.

Le Maire précise que le groupement DEVULDER a réévalué le montant de l'opération globale « Réhabilitation du bâtiment scolaire et création d'un nouveau réfectoire » à 548 520.00 € HT soit 658 224.00 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions suivantes ont été notifiées :

- 100 000,00€ du Conseil Départemental du Var année 2016 ;
- 100 000,00€ du Conseil Départemental du Var année 2017 ;
- 133 600,00€ de l'Etat dans le cadre de la DETR ;
- 105 213,00€ du Conseil Régional PACA.

Le Maire précise au Conseil Municipal que l'Etat n'a pas retenu notre dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux de réhabilitation du bâtiment scolaire et de création d'un nouveau réfectoire scolaire pour un montant total de 548 520 € HT soit 658 224 € TTC,
- APPROUVE le nouveau plan de financement,
- AUTORISE le Maire à déposer un permis de construire,
- AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

